



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du lundi 11 juillet 2022 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, lundi 11 juillet 2022 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2022.
- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.
 - 1. En urbanisme – droits des sols.
 - 2. Etat des renoncations au Droit de Prémption Urbain.
 - 3. Générales.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Décisions budgétaires modificatives
 - 2. Soutien à la Fête du 50^{ème} anniversaire du Football-Club.
 - 3. Logement de la mairie : départ du locataire - appel à candidature
 - 4. Remboursement par bénéficiaire d'une aide à séjour à l'étranger
- IV - AFFAIRES DE PATRIMOINE
 - 1. Avis sur décision d'inscription de l'Aqueduc d'Arcier à l'Inventaire Supplémentaire des MH
 - 2. Restauration tableau « La Vierge à l'Enfant » devis complémentaire du CRRCOA
 - 3. Accueil Chantier de jeunes « Club du Vieux Manoir »
- V - AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, MOBILITES
 - 1. Point sur « Communes en transition »
- VI - BIEN VIEILLIR, BIEN VIVRE ENSEMBLE
 - 1. Points débattus au dernier comité consultatif et décisions à prendre
- VII - AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
 - 1. Point sur lancement ALSH d'été (Ruche) et chantiers de jeunes
- VIII - AFFAIRES DE PERSONNEL
 - 1. Départ à la retraite d'une ATSEM-Appel à candidature
 - 2. Recrutements pour l'année scolaire 2022 / 2023
- IX - AFFAIRES D'URBANISME, FONCIERES ET TRAVAUX
 - 1. Proposition de cession de délaissés de voirie rue des Vignerons
 - 2. Point sur création de 2 cellules commerciales au 46, rue du Comté de Montbéliard
 - 3. Point sur Mise en accessibilité-restauration salle de la Laiterie-WC publics et parvis église
 - 4. Projet de plate-forme de rangement aux ateliers municipaux
- IX - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. Tarifs GINKO 2022- Confirmation de position du conseil municipal.
 - 2. A la dernière conférences des Maires de GBM du 6 juillet 2022

Sont présents : Pierre CONTOZ, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Anne-Marie POTY, Corinne PETER, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Gaëlle AUFFRET donne procuration à Christine MOLLIER
Stéphanie BOITEUX donne procuration à Alain RICHARD
Marie-Louise LAITHIER donne procuration à Jacques TONNERRE
Eric MERAT donne procuration à Laurent JEUNET
Hervé TOURNOUX donne procuration à Cyril DELITOT
Géraldine VALLOT VUITTON donne procuration à Corinne PETER

Absents :

Guillaume BLANDIN
Nadine MAUGEY

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Cyril DELITOT, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté sont ajoutés en affaires scolaires – périscolaires : Précisions sur les tarifs périscolaires.

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 juin 2022.

Sans modification, **le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

- Le 25 juin, renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.
- Le 29 juin, organisation et tarif de la Ruche d'été
- Le 8 juillet, évaluation de dégradations suite à location de la salle Pasteur, le 21 mai 2022

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Décisions budgétaires modificatives :**

- Pour anticiper le départ du locataire de l'appartement communal du 14 rue des Fontaines, et lui rembourser toute ou partie de la caution déposée à la signature du bail, il est nécessaire d'inscrire des crédits au compte 165 par diminution du compte 21318 (400 €)
- Pour bénéficier du retour FCTVA en 2023, il y a nécessité de modifier quelques imputations budgétaires suivantes :

Ancienne imputation	Montant budgété	Nouvelle imputation	Montant budgété
2111 : Terrains nus	16 450 €	2318 : Autres immobilisations en cours	16 450 €
2116 : Cimetière	64 985 €	2138 : Autres constructions	64 985 €
2117 : Bois et forêts	9 265 €	2188 : Autres immobilisations corporelles	9 265 €
2118 : Autres terrains	650 €	2188 : Autres immobilisations corporelles	650 €
2121 : Plantations d'arbres	12 500 €	2181 : Installations générales, agencement et aménagements divers	12 500 €
2128 : Autres agencements et aménagements	5 000 €	2184 : Mobilier	5 000 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **Soutien à la Fête du 50^{ème} anniversaire du Football-Club.** Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué rappelle cette belle manifestation villageoise. Il propose le versement d'une aide financière de 2 000 €. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Remboursement d'une aide pour séjour à l'étranger.** Emma GIRARDIN souhaite rembourser l'aide perçue de 250 € car son stage à l'étranger n'a pas eu lieu. **Approuvé à l'unanimité.**

AFFAIRES DE PATRIMOINE

◇ **Avis sur décision d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de l'Aqueduc d'Arcier.** Jacques TONNERRE, Adjoint rappelle que l'Aqueduc romain a été classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté préfectoral n°21 970 BG du 22 octobre 2021. Il y a lieu désormais que la commune émette un avis sur ce classement. **Après débat, le conseil municipal unanime émet un avis favorable à ce classement.**

◇ **Restauration du tableau « La Vierge à l'Enfant » devis complémentaire présenté par CRRCOA.** Jacques TONNERRE, Adjoint rappelle que la restauration du tableau de « La Vierge à l'Enfant », inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques est en cours au Centre Régional de Restauration et Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) de Vesoul. Suite à la présence d'altérations non détectées, un travail pictural plus poussé est nécessaire pour un montant de 1 980 €.

Après débat, le conseil municipal unanime charge le Maire de :

- **Solliciter l'avis de la DRAC sur ce devis complémentaire et une prise en charge financière supplémentaire**
- **En cas d'avis positif, de signer le devis de 1 980 €**
- **De solliciter l'association Eglise Patrimoine Historique, pour la répartition complémentaire association / commune.**

AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

◇ **Compléments tarifs 2022 – 2023.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle qu'en séance précédente, le conseil municipal a voté les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire à venir. Cependant, elle propose d'instaurer, comme pour la pause méridienne, un tarif majoré de la garderie, pour les familles qui inscrivent leur enfant, hors délais ou en absence d'inscription. **A l'unanimité, le conseil municipal autorise la majoration sur la base d'un euro par heure de garderie (proratisée) pour les familles n'ayant pas inscrits ou inscrits hors délai, les enfants à la garderie.**

AFFAIRES DE PERSONNEL

◇ **Départ à la retraite d'une ATSEM.** Corinne PETER, Adjointe expose la demande de Martine SERRETTE de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023. **A l'unanimité, le Maire est autorisé à procéder aux formalités de recrutement d'un nouvel agent.**

◇ **Recrutements périscolaires pour l'année 2022 / 2023.** Corinne PETER, Adjointe, propose de renouveler les contrats de :

- Chloé JAILLET à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an, rémunération en référence à l'échelon 01 du grade d'adjoint territorial d'animation, soit indice brut 352 dans la proportion de 17/35ème,
- Ouaiïba BENCHEQROUNE, à compter du 16 août 2022 pour une durée d'un an, rémunération en référence à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial, soit indice brut 352 dans la proportion de 30/35ème,

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES D'URBANISME – FONCIERES - TRAVAUX

◇ **Projet de cellules commerciales du 46 rue du Comté de Montbéliard.** Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué fait le point sur ce dossier :

- En matière de domanialité, concernant l'espace chaufferie et circulation, **le conseil municipal unanime autorise l'EPF à procéder à son achat pour un montant de 2 500€, étant précisé que le règlement de copropriété est à modifier.**
- Mme GREMION, coiffeuse, occupera la cellule de gauche à compter du 1^{er} mars 2023. Un engagement ferme est à finaliser.
- Mme BONTRON, naturopathe pourrait occuper la cellule de droite avec deux collègues. Un engagement ferme est à finaliser.
- Les plans élaborés par la maîtrise d'œuvre sont présentés. **A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.**

◇ **Proposition de cession de délaissés de voirie rue des Vignerons.** Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué expose la situation géographique de ces 4 délaissés concernant les propriétés : HAISSAT - GHERBI – CREDIT AGRICOLE et CAVEY.

Après débat, le conseil municipal unanime retient un prix de cession à 25 € / m² et autorise le Maire à poursuivre la procédure de vente.

◇ **Projet de plate-forme de rangement aux ateliers municipaux.** Cyril DELITOT, Conseiller municipal présente ce projet qui a été examiné par la commission urbanisme – travaux. **Après débat, le conseil municipal unanime décide :**

- **De la nécessité de réaliser cet aménagement qui respecte « l'espace projet » salle d'accueil, aménagement devant répondre aux besoins des services techniques.**
- **D'envisager cette première phase (plateforme de base) sur financement budgété pour 2022.**
- **qu'une présentation plus globale du projet est néanmoins à représenter au prochain conseil municipal, la nécessité de réalisation étant confirmée.**
- **de la pose d'une citerne de récupération des eaux de pluie en sous-sol de la plateforme**
- **de poursuivre avec la maîtrise d'œuvre en interne (le Maire et Hervé TOURNOUX).**

AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE

◇ **Tarifs GINKO 2022 : position du conseil municipal.** Le Maire rappelle qu'il avait mandat du conseil municipal pour une intervention / vote, au conseil communautaire de GBM du 23 juin dernier. Il propose une motion ainsi :

- Confirme qu'il n'a jamais, à ce jour, souhaité une gratuité totale des transports en commun, réseau GINKO.
- Demande un véritable travail et des engagements sur le renforcement de la croix ferroviaire, objet de nombreuses décisions sans réelles suites, et en particulier de la ligne des horlogers jusqu'à Mamirolle. Ce renforcement passe par l'affirmation dans l'action du pôle intermodal de la gare de Saône.

- Demande un véritable travail et des engagements sur l'évolution positive et adaptée de l'offre de service tant pour le réseau TER sur la ligne desservant le plateau que pour le réseau GINKO.
- Demande avec insistance, un ajustement du tarif unité TER (actuellement 5 €) au même tarif que le billet unité GINKO (actuellement 1.40 €).
- Demande que le PASS GINKO « Tribu » ouvre l'accès au réseau TER sur l'emprise de GBM.
- Demande que le PASS GINKO « Tribu » évolue pour prendre en compte les évolutions sociétales des familles (cf familles monoparentales, familles recomposées, etc. ...)
- Demande que le PASS GINKO « plus de 65 ans » ouvre l'accès au réseau TER sur l'emprise GBM.
- Demande un véritable travail permettant une évolution positive et adaptée de l'usage conjugué TER – Vélos. Cette demande est justifiée par la difficulté de liaison vélo Plateau – Besançon.
- Enfin et surtout, demande une évolution, réclamée depuis plus de 14 ans, du PASS 14/18 ans, notamment en prévoyant sur la périphérie un abonnement adapté « PETITS COLLEGIENS » et prenant en compte les iniquités actuelles sur le territoire.

Après débat, le conseil municipal unanime retient l'ensemble de ces points contenus dans la motion qui sera adressée à la Présidente de GBM, à la Présidente de la Région. Les Maires du plateau seront informés de cette motion.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DES SOLS

Déclarations préalables accordées :

- Thierry MARGUET : construction d'une piscine enterrée
- Eva FALLOUEY : extension de la véranda existante, construction d'un carport et d'une piscine enterrée
- Arnaud GODARD : pose de panneaux photovoltaïques
- Tayeb BERRICHE : construction d'une piscine enterrée
- Jacques PEPIOT : pose d'une pergola
- Françoise ORDINAIRE : pose de panneaux photovoltaïques
- SCI Améthyste (Suzanne BONNEFOY) : remplacement des tuiles à l'identique
- Virginie CONTOZ : pose d'une pergola

Déclaration préalable retirée à la demande du pétitionnaire à Guy CONTOZ : construction d'un garage

Déclarations d'intention d'aliéner (renonciations au droit de préemption urbain). Elles ont concerné :

- Une maison sur terrain de 304 m², en zone UBm, 72 rue de l'Aqueduc
- Un délaissé de voirie de 180 m², en zone UBr, 6 chemin Stratégique
- Un terrain à bâtir de 1 594 m², en zone UA, 47 rue du Comté de Montbéliard
- Une maison sur terrain de 1 245 m², en zone UB, 12 Combe de Maux
- Une maison sur terrain de 1 000 m², en zone UB, 12 allée de la Paix
- Une maison sur terrain de 1 801 m², en zone UB, 1 rue de des Vignerons

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Logement de la mairie : appel à candidature. Le Maire rappelle que suite au départ annoncé du locataire de l'appartement communal du 14 rue des Fontaines, un appel à candidature a été fait dans Montfaucon Infos de juillet / août.

AFFAIRES DE PATRIMOINE

Accueil de chantier de jeunes du Club du Vieux Manoir. Jacques TONNERRE, Adjoint, rappelle l'accueil de ces 25 jeunes du 15 au 29 juillet et la collaboration avec l'association Le Château.

AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Mobilités

Point sur « ma commune en transition ». Vincent GIRARD, Adjoint rappelle :

- les objectifs de cette démarche : booster les actions environnementales des communes adhérentes. L'inventaire / état des lieux se poursuit.
- La visite de la cour de l'école Brossolette à Besançon, cour disposant d'un espace végétalisée, visant à réduire les îlots de chaleur.
- Recrutement à la commission environnement à envisager, suite au départ de deux membres extérieurs.
- Le Directeur de l'ATMO souhaite organiser une journée sans voiture à Chalezeule et Montfaucon. Il pourrait être reçu par le conseil municipal.

AFFAIRE BIEN VIEILLIR, BIEN VIVRE ENSEMBLE

Il est fait le point sur le comité consultatif du 29 juin dernier.

- Plan canicule 2022 : les personnes intéressées doivent s'inscrire sur le registre communal.
- Analyse des besoins sociaux de la commune. Ce document obligatoire est finalisé. Il sera présenté au conseil municipal au début de l'automne.
- Atelier « Bonjour » mis en place par l'association des Familles. Pas de retour de la Mutualité Française organisatrice. En 2022, mise en place d'une session de 5 ou 6 séances d'aide à l'usage d'une tablette ou d'un ordinateur, pour les seniors. Information sera donnée dans le prochain Montfaucon Infos.
- Plan antichute 2022. L'objectif est de « pouvoir vieillir chez soi sans risquer la chute de trop ». Le but est de réduire de 20 % le nombre d'hospitalisation annuel. Quels outils de prévention peut-on mettre en place ?
Par ailleurs, il sera demandé au Département (Ludovic FAGAUT) la possibilité de créer, sur le Plateau et via le syndicat du Plateau, un Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées (CLIC).
- Massages assis. Action de 2021 qui a concerné 12 personnes. Le reste à charge (3 € / personne) a été pris en charge par le CCAS.
- Installation de bancs dans la commune. Suite au questionnaire sur le recensement des besoins, les personnes ont sollicité l'installation de bancs dans la commune. Deux types de bancs sont retenus. Leur installation peut être envisagée.
- Conférence sur le « Droit du patient » est à organiser. Puis envisager d'autres thèmes comme « la fin de vie ».
- Présentation de téléassistance par Présence Verte. Accord sur le principe, en toute neutralité.

AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Point sur lancement ALSH D'ÉTÉ (Ruche) et CHANTIERS DE JEUNES. Corinne PETER, Adjointe fait le point de ces deux activités qui ont débuté ce matin.

- Chantiers de jeunes : du 11 au 29 juillet. Direction assurée, par dérogation, par Maël BOISSENOT. La fréquentation par semaine est 4 – 6 – 6 ados.
- La Ruche : du 11 au 29 juillet puis du 22 au 26 août. Direction assurée par Laurène GRANDCLAUDE. La fréquentation, à ce jour est, 12 – 27 – 21 et 24 inscrits en août. A noter que la Ruche ne fonctionne pas le matin de cette première semaine (du 11 au 15 juillet) en raison d'un nombre insuffisant d'inscrit (1). Pourquoi une telle baisse de fréquentation ?

AFFAIRE D'URBANISME – FONCIERES - TRAVAUX

Projet de rénovation – évolution de la salle d'accueil périscolaire : point sur la consultation des associations.

Cyril DELITOT, Conseiller municipal rappelle l'octroi de la subvention DETR – taux 30 % du montant des travaux, soit 25 285.03 € sous réserve de l'appel d'offres.

L'aide du Département va intervenir sous peu.

Les travaux débuteront début septembre.

AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE

Points abordés à la dernière conférence des Maires de GBM le 6 juillet. Le Maire expose les différents sujets abordés, tels que :

- Extension du périmètre NATURA 2000 « Moyenne vallée du Doubs » notamment en direction de la vallée ouest, jusqu'à Saint-Vit
- Rapport d'étape sur la concertation grand public pour le PLUI : peu de personnes présentes
- Information sur la loi qui oblige l'adressage dans les communes et le dispositif d'accompagnement par GBM : travail en cours
- Information sur le Plan partenarial de gestion de la demande en logement social
- Perspective d'harmonisation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles

DATES A RETENIR :

Du 11 au 29 juillet : Ruche et chantiers de jeunes

Du 16 au 30 juillet : chantier de jeunes « Club du Vieux Manoir »

Du 22 au 26 août : 2^{ème} Ruche d'été

Du 24 au 28 août : 2^{ème} partie du Festival de Musique

Du 2 au 3 septembre : Ebuli'son

Samedi 3 septembre MATIN : Forum des associations

A 22h30, le Président lève la séance.

Cyril DELITOT
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire